

**Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(27 octobre – 7 novembre 2014)**

**Iran**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 31 octobre (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La France a accueilli positivement les ouvertures du Président Rohani en matière de droits de l'Homme. Elle encourage toutes les autorités iraniennes à les traduire sans délai dans les faits.

La France demeure gravement préoccupée par le fonctionnement de la justice et le recours à la peine de mort. Elle déplore les restrictions à la liberté d'expression et les atteintes persistantes aux droits des minorités.

La France adresse les recommandations suivantes à l'Iran :

1- Mettre fin sans délai aux exécutions et établir un moratoire, en vue d'une abolition définitive de la peine de mort ;

2- Adopter des réformes pour garantir l'indépendance du système judiciaire et le respect des règles du procès juste et équitable, en particulier les droits de la défense ;

3- Protéger et promouvoir une réelle liberté d'expression et d'information, y compris sur internet, en mettant fin à toute forme de

harcèlement, en particulier à l'encontre des journalistes, blogueurs, et défenseurs des droits;

4- Garantir des conditions minimales de détention, notamment l'accès aux soins ;

5- Mettre fin aux discriminations et à la répression envers les personnes du fait de leur appartenance ethnique et confessionnelle, notamment les Baha'is, les Kurdes, les Ahwazes et les chrétiens, et leur garantir des droits équivalents à ceux du reste de la population.

6- Garantir le respect des droits des femmes dans la loi comme dans les faits, lutter contre les violences faites aux femmes et l'impunité de leurs auteurs, lutter contre les discriminations fondées sur le genre, y compris sur le marché du travail.

Je vous remercie./.